



Paternité et attente d'un nouvel enfant pas de moi

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis en couple marié, 1 enfant. Ma femme attend un nouvel enfant mais qui n'est pas de moi, nous avons décidé de rester ensemble et j'ai décidé de reconnaître l'enfant. Mais le père biologique ne l'entends pas comme cela et veut faire une déclaration anticipée de paternité pour que l'enfant porte son nom. Forcément cela me mets dans une situation très délicate, je voulais savoir s'il avait ce droit et comment cela se passera si je fais la déclaration de paternité lors de l'accouchement ? est ce l'enfant portera mon nom et la déclaration anticipée du père biologique est caduque ?

Je vous remercie de votre réponse rapide,
Meilleures salutations,

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Forcément cela me mets dans une situation très délicate, je voulais savoir s'il avait ce droit et comment cela se passera si je fais la déclaration de paternité lors de l'accouchement ? est ce l'enfant portera mon nom et la déclaration anticipée du père biologique est caduque ?

Le père présumé est le mari donc vous mais le père biologique peut tout à fait faire une reconnaissance anticipée et la confirmer après la naissance. De ce fait vous ne serez pas légalement le père de l'enfant.

Même sans cette déclaration anticipée, le père biologique pourra tout à fait saisir le juge pour faire établir sa paternité et donc contester la votre.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Merci de votre réponse. Autre question s'il va jusqu'au bout devra-t-il verser une pension alimentaire dans la mesure où nous élèverons l'enfant s'il n'en veut pas la garde.

Par Visiteur

Bonsoir Monsieur,

Autre question s'il va jusqu'au bout devra-t-il verser une pension alimentaire dans la mesure où nous élèverons l'enfant s'il n'en veut pas la garde.

Tout dépend des revenus de ce monsieur et des besoins de l'enfant. Par ailleurs même s'il n'en demande pas la garde il aura sans doute un droit de visite et de garde.

Cordialement